mazars

Business Pôle Les Près 22, rue Denis Papin 59650 Villeneuve d'Ascq

Association de Promotion des Actions pour l'Epargne Retraite (APACTE)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association de Promotion des Actions pour l'Epargne Retraite (APACTE)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly 92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Association de Promotion des Actions pour l'Epargne Retraite (APACTE),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Association de Promotion des Actions pour l'Epargne Retraite (APACTE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier :

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, 3 mai 2024

David DECROIX

Associé



APACTE Etats Financiers au 31/12/2023

BILAN

ACTIF (en euros)	Montant Brut	Amortissement	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	0	0	0	0
Actif circulant				
Stocks et encours				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances :				
- Usagers et comptes rattachés				
- Autres	291 800		291 800	360 915
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 663 600		1 663 600	1 167 098
Caisse				
ACTIF CIRCULANT	1 955 400	0	1 955 400	1 528 013
a				
Charges constatées d'avance	0		0	0
TOTAL GENERAL	1 955 400	0	1 955 400	1 528 013

APACTE
Etats Financiers au 31/12/2023

PASSIF (en euros)	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Fonds associatifs et réserves		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluations		
Réserve légale		
Réserve statutaire et contractuelle	1 521 579	1 077 733
Réserves réglementées		
Autres Réserves		
Report à Nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	422 942	443 846
Autres fonds associatifs		
fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions reglementées		
Drait des propriétaires		
Droit des propriétaires		
FONDS PROPRES	1 944 521	1 521 579
	1 944 521	
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 521 579 0
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés		
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement		
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources		
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources Dettes	0	0
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources Dettes Dettes fiscales et sociales		0
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources Dettes Dettes Dettes fiscales et sociales Avances et acompte reçus sur commande	0	0
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources Dettes Dettes Dettes fiscales et sociales Avances et acompte reçus sur commande Fournisseurs et comptes rattachés	0	0
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources Dettes Dettes Dettes fiscales et sociales Avances et acompte reçus sur commande	0	0
Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources Dettes Dettes fiscales et sociales Avances et acompte reçus sur commande Fournisseurs et comptes rattachés Autres Produits contatés d'avance	0 10 879	0 6 434
FONDS PROPRES Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources Dettes Dettes Dettes fiscales et sociales Avances et acompte reçus sur commande Fournisseurs et comptes rattachés Autres	0	0 6 434
Provisions pour risques et charges PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Fond dédiés sur subventions de fonctionnement sur autres ressources Dettes Dettes fiscales et sociales Avances et acompte reçus sur commande Fournisseurs et comptes rattachés Autres Produits contatés d'avance	0 10 879	0

APACTE
Etats Financiers au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

RUBRIQUES	déc-2023	déc-2022
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Prestations de services		
Subventions d'exploitations	0	0
Droits d'entrées	600 560	668 140
TOTAL	600 560	668 140
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	71 973	75 309
Impôts, taxes, versement assimilés	0	140
Salaires, traitements		
Charges Sociales		
Dotations amortissements sur immobilisations	40.000	0.400
Autres charges	12 678	9 190
TOTAL	84 651	84 639
RESULTAT D'EXPLOITATION	515 909	583 501
Produits financiers	41 836	3 709
Charges financières	0	0
RESULTAT FINANCIER	41 836	3 709
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	557 745	587 210
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	600
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-600
Impôts sur les sociétés	134 803	142 764
TOTAL DES PRODUITS	642 396	671 849
TOTAL DES CHARGES	219 454	228 003
TOTAL DES CHARGES	210 707	220 000
RESULTAT DE L'EXERCICE	422 942	443 846

	APACTE Etats Financiers au 31 - 12 - 2023	
--	---	--

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le total du bilan est de 1 955 400 Euros en 2023 contre 1 528 013 Euros en 2022.

.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Réglement 99-01 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous rappelons que les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Un suivi du nombre d'adhérents par rapport au total des cotisations nous est fourni par l'assureur et contrôlé par l'Association.

Au 31 décembre 2023, le total des adhérents est de 30 028.

	APACTE Etats Financiers au 31 - 12 - 2023	
--	---	--

NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

ACTIF CIRCULANT

- Autres créances (à un an au plus)

- Abeille Retraite Professionnelle (droits d'adhésions) : 242 760

- Intérêts bancaires sur Livret 41 836

- Impôts sur les sociétés 7 204

Total autres créances : 291 800 €

- Disponibilités

En comptabilité, les comptes ouverts chez la Société Générale sont créditeurs au 31 décembre 2023 de 1 663 600 euros.

NOTES SUR LE BILAN – PASSIF

FONDS PROPRES

- Réserve statutaire 1 521 579

DETTES

- Provision Honoraires aux commissaires aux comptes ex. 2023 3 000

- Charges à payer Cabinet Mabillon 2 850

- Charges à payer régularisation des droits d'adhésions APACTE 2022 & 2023 4 580

Total des autres dettes : 10 879 €

	APACTE Etats Financiers au 31 - 12 - 2023	
--	---	--

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1 Le résultat d'exploitation affiche un bénéfice de 515 909 Euros.
- 2 Le résultat courant avant impôts fait ressortir un bénéfice de 557 745 Euros.
- 3 Le résultat global après impôts et résultat exceptionnel est de 422 942 Euros.